

**Arrêté portant composition du jury au concours pour le recrutement d'infirmiers
de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Session 2024

Le recteur de la région académique de La Réunion,

recteur de l'académie de La Réunion,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation ainsi que la composition et le fonctionnement du jury du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 02 février 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, session 2024, est composé comme suit :

Président : Monsieur Jean-François FONTAINE, principal, collège Mille Roches

Vice-président : Monsieur Philippe TAPPA, principal adjoint, collège Les deux Canons

Membres :

Monsieur Alain RENOM, médecin, CMS de Sainte Suzanne

Madame Ana-Maria EBRO, infirmière, Conseillère technique auprès du recteur,
Rectorat

Madame Diane BOISSEAU, infirmière, collège Roquefeuil, Saint-Gilles

Monsieur Michel TAMBON, infirmier, Lycée Pierre Lagourgue, Le Tampon

Madame Annie Claude VELIA, infirmière, collège du 12ème km, Le Tampon

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 02 avril 2024

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et
Concours

Signé

Abla ZENATI